

CONVENTION DE CESSION DE TERRAIN

Entre d'une part

Madame Audrey BENOIT née le 18 juillet 1994 à ECULLY (69130) et Monsieur Pierre Jean Maurice TARI né le 17 juillet 1989 à MONTBRISON (42600) demeurant ensemble 5 allée de Saint Anthème à Montbrison

Ayant conclu entre eux un pacte civil de solidarité sous le régime de la séparation de biens le 12 septembre 2017, enregistré à la mairie de MONTBRISON le 12 septembre 2017.

« le vendeur »

et d'autre part

La commune de MONTBRISON, représentée par Christophe BAZILE son Maire en exercice dûment habilité à signer cette convention par délibération du Conseil Municipal du

« l'acquéreur »

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE 1 : Dans le cadre de l'aménagement du tronçon reliant la rue des Muriers à la rue de Bretagne Monsieur TARI et Madame BENOIT cèdent à la commune de Montbrison une partie de la parcelle cadastrée AD 59 lieudit Bretagne d'une superficie d'environ 138 m².

ARTICLE 2 : La superficie exacte sera déterminée par un document d'arpentage établi aux frais de l'acquéreur.

ARTICLE 3 : Cette cession est faite au prix de 24 € le m².

ARTICLE 4 : La commune s'engage :

- à construire un mur en moellons d'une hauteur de 1,80 m le long de la nouvelle limite de propriété, avec crépissage deux faces et couvertine
- à construire deux piles de portail ; l'emplacement sera à définir lors des travaux
- le mur appartiendra en pleine propriété au vendeur qui en assurera l'entretien.

ARTICLE 5 : La présente transaction sera approuvée en conseil municipal et régularisée par acte administratif dont les frais seront pris en charge par l'acquéreur.

Fait à MONTBRISON en deux exemplaires

Le 12/12/2022
Mme Audrey BENOIT



M. Pierre TARI

Le
Le Maire
Christophe BAZILE

